

Adapter les espaces portuaires au changement climatique

HAROPA PORT entend renforcer sa stratégie d'adaptation au changement climatique, respecter les engagements pris dans les Accords de Paris pour le climat et accompagner l'ensemble du territoire portuaire dans la transition écologique. Cette démarche se traduit par la mise en place de mesures d'atténuation relatives à la transition énergétique et à la décarbonation et par des mesures d'adaptation.

Publié le 14/06/2023 - Mis à jour le 25/03/2025

Objectif 1 : être acteur de la transition énergétique

Il s'agit, pour HAROPA PORT, de **maîtriser et réduire les consommations d'énergie** par des actions visant l'efficacité énergétique de ses activités et de son réseau, **garantir l'accès aux énergies bas carbone, encourager la production d'énergies renouvelables sur le territoire, atteindre la neutralité carbone** et un bilan énergétique excédentaire en 2040 et **verdir l'offre de transport et les dessertes des ports de l'axe Seine**

Développer la production d'énergies renouvelables

Éolien, photovoltaïque : HAROPA PORT devient un lieu de production et d'accompagnement des nouvelles filières. Dès 2018, le port de Gennevilliers équipe la toiture de l'un de ses entrepôts de 670 m² panneaux photovoltaïques et produit 90 000 kWh/an. Des projets similaires sont à l'étude sur les toitures des hangars portuaires et une ferme solaire est en projet dans la zone portuaire de Rouen.

Au Havre, le port propose les infrastructures nécessaires au développement de la filière éolien offshore : implantation de l'usine de fabrication de pales et de nacelles Siemens Gamesa – un projet unique en Europe. Le port a également mis à disposition un terrain pour la construction des 72 fondations gravitaires du parc éolien en mer de Fécamp.



©HAROPA PORT / Samuel Salamagnon

De l'électricité à quai

HAROPA PORT, avec Voies Navigables de France (VNF), **propose aux bateaux de fret et de croisière fluviale des bornes d'avitaillement en eau et d'alimentation électrique dans le cadre du programme Borne & eau®.** Ce service, qui bénéficie du soutien de l'Union européenne, grâce au Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, mais aussi pour partie de la Région Ile-de-France, **réduit les émissions atmosphériques** liées à l'utilisation des moteurs auxiliaires pour l'alimentation électrique de la vie à bord lorsque les bateaux sont à quai, **les nuisances sonores et olfactives** pour les riverains et bateliers ainsi que **les besoins en carburant et entretien**

Des premières bornes ont déjà été installées avec VNF, au Havre, à Rouen, Conflans-Sainte-Honorine, Poses-Amfreville et Gennevilliers pour le fret ; et sur les ports de Grenelle, La Tournelle, Boulogne-Légrand, Javel et La Roche Guyon pour la croisière.

En 2024, HAROPA PORT a installé sur son domaine portuaire : 36 bornes de fret supplémentaires ainsi qu'une dédiée aux bateaux de croisière sur le port de Javel-bas.

Le travail entamé avec VNF se poursuit et portera le nombre total d'équipements pour les bateaux de fret à 96 bornes, et à 36 pour la croisière fluviale.

Les paquebots maritimes bénéficieront également d'un raccordement électrique à quai d'ici fin 2026.



©Nautilus

- Les **trois quais dédiés à la croisière maritime au Havre** seront **électrifiés avant fin 2026**. La puissance électrique délivrée pourra atteindre jusqu'à 13 MW sur les trois quais en simultanée. Ces aménagements permettront d'**éviter l'émission de 15 000 à 20 000 tonnes de CO₂ par an**, mais aussi d'améliorer la qualité de l'air, de **réduire la consommation de carburants fossiles** et de **diminuer les nuisances sonores** ;
- Les **travaux du terminal croisière de Rouen** se poursuivent pour une **mise en service en 2026** ; le **quai de Honfleur** sera également équipé.

Au Havre, la direction territoriale a également lancé une étude pour **l'électrification des quais à conteneurs**.

Récompenser les performances environnementales

Le Havre et Rouen ont rejoint la **World Ports Climate Program (WPCAP)** aux côtés de 55 ports dans le monde pour lutter contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique dans les ports.

En complément, le port accompagne également le verdissement de la flotte maritime en revalorisant l'Environmental Ship Index (ESI) - un dispositif qui récompense les navires les plus vertueux en termes d'émission- avec une enveloppe de 250 000 € pour les unités ayant un score ESI entre 50 et 64 et une enveloppe de 1M € pour celles affichant un score ESI supérieur à 64, dans le cadre de sa politique tarifaire 2025.

En parallèle, HAROPA PORT encourage également les navires à réduire leurs émissions atmosphériques grâce à des outils comme : l'**Environmental Ship Index (ESI)**. Ce dispositif **récompense les navires les plus vertueux** en termes d'émission- avec une enveloppe de 250 000 € pour les unités ayant un score ESI entre 50 et 64 et une enveloppe de 1 millions d'€ pour celles affichant un score ESI supérieur à 64, dans le cadre de sa politique tarifaire 2025.



©HAROPA PORT / Nautilus

En 2020, HAROPA PORT signait également un **accord commercial** avec la compagnie maritime **TOWT** – Transport à la voile. Dans le cadre de ce partenariat, **HAROPA PORT met à disposition de l’armateur ses infrastructures et ses équipements portuaires**, lui offrant ainsi des conditions favorables et essentielles au développement de son activité.

Afin de soutenir plus largement le **développement de solutions de transport maritime à la voile**, le port a également mis en place une **tarification de droits de port spécifique à la filière vélique**

Objectif 2 : accompagner la structuration d’une filière hydrogène et CO₂ dans le cadre de la décarbonation de l’axe Seine

L’enjeu de décarbonation est particulièrement décisif pour l’axe Seine, du fait de la présence historique d’un tissu industriel fortement émetteur de CO₂ (15 % du total des émissions en France). HAROPA PORT est engagé, aux côtés des acteurs portuaires et territoriaux, dans la mise en œuvre d’une **stratégie de décarbonation du territoire, en favorisant notamment le développement de la filière hydrogène vert et le captage du CO₂**.

Chiffre-clé : 40 % de la consommation nationale d’hydrogène sont utilisés par les 4 plus importants industriels de la vallée de la Seine.

Capter, stocker ou utiliser le CO₂



©HAROPA PORT / Nautilus

En 2021, les résultats d’une étude* sur la faisabilité d’une solution de CCUS (Carbon Capture, Utilization and Storage) sur l’axe Seine ont convaincu cinq industriels à fort impact carbone (TotalEnergies, Yara, Exxon, Borealis et Air Liquide France Industrie) de mettre en place un **consortium** pour tracer les grandes lignes d’un dispositif commun intégrant notamment le transport par bateau du CO₂ capté puis liquéfié jusqu’à la plateforme de stockage définitif.

Le futur **consortium prévoit de lancer, dès 2023, des études sur les infrastructures communes et les contrats de transport et stockage**. Cette initiative permettrait de capter 1,3 million de tonnes de CO₂ chaque année d'ici 2027.

** étude lancée en 2020 par la région Normandie, l'ADEME, HAROPA PORT, Synerzip, INCASE, Air Liquide, Exxon Mobil, TotalEnergies, Lubrizol, Cabot, Suez, Tereos, Sedibex, Yara, Chevron, Borealis.*

Objectif 3 : définir les impacts du changement climatique et construire collectivement un territoire résilient

Adapter les territoires portuaires au changement climatique demande de collecter les données permettant de comprendre les phénomènes naturels et de suivre les travaux d'experts (GIEC normand). Cela s'appuie également sur une sensibilisation constante des équipes HAROPA PORT (préservation de la ressource en eau, lutte contre les inondations, risques sanitaires, méthodes d'adaptation des milieux naturels).

Le plan de prévention des risques littoraux du Havre

Dans le cadre de la directive inondation de 2016, la DDTM a piloté en concertation avec les acteurs du territoire un **Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sur la circonscription de la direction territoriale du Havre**. Ce travail a abouti à la définition d'une cartographie des aléas par submersion et d'un règlement prescrivant des mesures d'urbanisme associées pour les infrastructures existantes et celles à respecter pour les futures constructions. Ce règlement prend en compte les besoins de développement du territoire tout en ne minimisant pas les risques liés à la sécurité des biens et des personnes travaillant sur la ZIP.

HAROPA PORT engage son plan d'adaptation au changement climatique

Véritable interface entre terre, mer et fleuve, le port est particulièrement exposé aux effets du changement climatique : montée du niveau des mers, submersions, inondations... Des risques aux conséquences potentielles sur les activités économiques, l'environnement et les territoires. Face à ces enjeux, HAROPA PORT déploie une **stratégie d'adaptation intégrée à son projet stratégique qui comporte plusieurs étapes** : identification des vulnérabilités, définition d'orientations stratégiques et mise en place d'un plan d'actions opérationnelles.

L'objectif :

- anticiper les impacts du changement climatique ;
- renforcer la résilience des activités portuaires ;
- programmer les investissements nécessaires et intégrer les innovations techniques et organisationnelles.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
[02 79 18 05 00](tel:0279180500)